

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS**



MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 18/AONO/MINESEC/CIPM/2019 DU 14 AOUT 2019

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIF A L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES
SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES EN 3 LOTS**

>♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦<

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINESEC
EXERCICE 2019**

>♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦<

IMPUTATION : 53 25 334 03 340020 2280 411

>♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦<

LIEU DE LIVRAISON : GARAGE ADMINISTRATIF CENTRAL DE YAOUNDE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

SOMMAIRE

Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)	03
Pièce n° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....	12
Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....	28
Pièce n° 4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	34
Pièce n° 5 : Spécification Techniques des fournitures	44
Pièce n° 6 : Bordereau des prix unitaires	52
Pièce n° 7 : Détail estimatif.....	54
Pièce n° 8 : Modèles de pièces.....	57
Pièce n° 9 : Modèle de marché.....	63
Pièce n°10 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.....	68
Grille de notation des offres	70



PIECE N° 01

AVIS D'APPEL D'OFFRES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====
SECRETARIAT GENERAL
=====
DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====
SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====
BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====
MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION
=====
SECRETARIAT GENERAL
=====
DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====
SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====
TENDER OFFICE
=====

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 12 /AONO/MINESEC/CIPM/2019 DU 14 Août 2019
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIF A L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES
CENTRAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES EN 03 LOTS**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)-MINESEC, EXERCICE 2019
IMPUTATION : 53 25 334 03 340020 2280 411

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget programme 2019, le Ministre des Enseignements Secondaires lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition de trois (03) véhicules de fonction 4x4 climatisés pour certains responsables des Services Centraux de son département Ministériel.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture des véhicules de fonction 4x4 climatisés destinés à certains Hauts Responsables des Services Centraux du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) dont les caractéristiques techniques majeures sont les suivantes :

Lot 1 :

- Moteur en ligne Turbo Diesel ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 220 mm ;
- Cylindrée d'au moins ≥ 2982 CC ;
- Capacité du réservoir ≥ 150 L ;

- Puissance fiscale : au plus 13 CV ;
- Couple max : 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : max. 5,8 m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2790 mm.

Lot 2 :

- Moteur Diesel intercooler ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 235 mm ;
- Cylindrée d'au moins 3200 CC ;
- Capacité du réservoir > 88 L ;

- Puissance fiscale : au plus 13 CV ;
- Couple max ≥ 373 Nm/2000 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : max. 5,7 m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2780 mm.

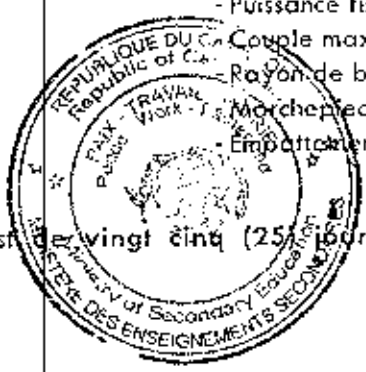
Lot 3 :

- Moteur en ligne Turbo Diesel ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 220 mm ;
- Cylindrée d'au moins ≥ 2982 CC ;
- Capacité du réservoir ≥ 150 L ;

- Puissance fiscale : au plus 11 CV ;
- Couple max ≥ 400 Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : max. 5,8 m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2780 mm.

3. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est de **vingt cinq (25) jours**. La livraison se fera au Garage Administratif Central de Yaoundé.



4. Le coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de FCFA TTC 195 000 000 repartie de la manière suivante :

- Lot 1 : FCFA TTC 80 000 000 ;
- Lot 2 : FCFA TTC 65 000 000 ;
- Lot 3 : FCFA TTC 50 000 000.

5. Allotissement

Cet Appel d'Offres National Ouvert est constitué de trois (03) lots repartis comme suit :

- LOT 1 : Un (01) véhicule station wagon climatisé 4x4 d'au plus 13 CV ;
- LOT 2 : Un (01) véhicule station wagon 4x4 climatisé d'au plus 13 CV ;
- LOT 3 : Un (01) véhicule station wagon 4x4 climatisé d'au plus 11 CV.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine du matériel roulant et ayant déjà réalisé des prestations similaires.

7. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Enseignements Secondaires de l'Exercice 2019, sur la ligne d'imputation budgétaire 53 25 334 03 340020 2280 411.

8. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, d'un montant de :

- 1 600 000 (un million six cent mille) francs CFA pour le lot 1 ;
- 1 300 000 (un million trois cent mille) francs CFA pour le lot 2 ;
- 1 000 000 (un million) francs CFA pour le lot 3.

Ces cautions sont valables trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles - Sous-direction du Budget - Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59, site web : www.minesec.cm dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, porte 813, Tél. : 222 23 43 59, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de 125 000 FCFA (Cent vingt cinq mille francs), représentant les frais d'achat du dossier.

11. Remise des offres

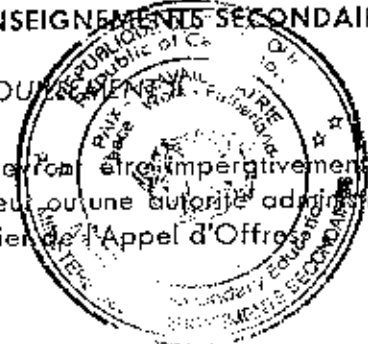
Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Porte 813 au plus tard le 05/09/2019 à 13 heures, et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 148./AONO/MINESEC/CIPM/2019 DU 14/08/2019
EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIF A L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION
POUR LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
(LOT.....)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLAGE »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.



Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des dossiers administratifs, techniques et financiers aura lieu le 03/09/2019 à 14 heures, par la Commission Interne de Passation de Marchés du MINESEC siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Chaque soumissionnaire est tenu d'assister à cette séance d'ouverture ou de s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

14. Principaux critères d'évaluation

A/ Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de grâce de 48 H ; à compter de l'ouverture des offres ;
- Délai d'exécution supérieur à celui prescrit (supérieur à 25 jours) ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de prospectus en couleur accompagnés des fiches techniques du fabricant tant dans l'original que dans les copies ;
- Présence dans la liste des entreprises ayant abandonné l'exécution des marchés (Source du MINMAP) ;
- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels demandés ;
- Non-conformité de plus de 20% des autres Spécifications techniques de la fourniture non prises en compte dans les critères majeurs prescrites dans le DAO (cf. STF) ;
- Non-respect d'un des critères majeurs ci-après pour chaque lot :

Critères majeurs

Lot 1 :

- Moteur en ligne Turbo Diesel ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 220 mm ;
- Cylindrée d'au moins ≥ 2982 CC ;
- Capacité du réservoir ≥ 150 L ;

- Puissance fiscale : au plus 13 CV ;
- Couple max : 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : max. 5,8m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2790 mm.

Lot 2 :

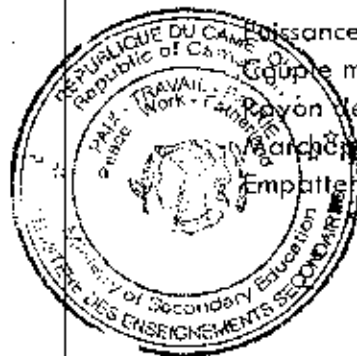
- Moteur Diesel intercooler ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 235 mm ;
- Cylindrée d'au moins 3200 CC ;
- Capacité du réservoir > 88 L ;

- Puissance fiscale : au plus 13 CV ;
- Couple max ≥ 373 Nm/2000 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : max. 5,7m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2780 mm.

Lot 3 :

- Moteur en ligne Turbo Diesel ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 220 mm ;
- Cylindrée d'au moins ≥ 2982 CC ;
- Capacité du réservoir ≥ 150 L ;

- Puissance fiscale : au plus 11 CV ;
- Couple max ≥ 400 Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : max. 5,8m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2780 mm.



B/Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système positif (oui) ou négatif (non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

i. **Références du Fournisseur dans les prestations similaires :**

- Au moins deux (02) références justifiées au cours des deux (02) dernières années.

ii. **Service après-vente :**

- Représentation permanente sur le territoire national ;
- Atelier de réparation ;
- Stock des pièces de rechange (disposer d'équipements techniques) ;
- Personnel spécialisé (au moins un (01) cadre spécialisé dans le domaine) ;
- Temps d'intervention : 7 jours.

iii. **Un certificat de représentation du fabricant ;**

iv. **preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et Descriptif paraphés à chaque page, Signés, datés et cachotés à la dernière avec la mention manuscrite « lu et approuvé ») ;**

v. **Présentation générale des offres ;**

vi. **La garantie de la fourniture.**

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70% de OUI à l'issue de l'analyse seront admises à l'analyse financière.

15. Attribution du contrat

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée conforme et dont l'offre financière sera la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires-Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Services des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59.

Ampliations :

- MINMAP ;
- Président CIPM ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Affichage (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;

Fait à Yaoundé, le 14 AOUT 2019

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



Naova Lyonga, Ph.D.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

TENDER OFFICE

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY
N° A.S./AONO/MINESEC/ITB/2019 OF 14 AOUT 2019
FOR THE ACQUISITION OF SERVICE VEHICLES FOR THE CENTRAL SERVICE OF
THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION IN 03 LOTS.

Financing: BUDGET OF MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION 2019 FINANCIAL YEAR,
IMPUTATION: 53 25 334 03 340020 2280 411

1. Object

In the framework of the 2019 program budget, the Ministry of Secondary Education launches, on behalf of his ministerial department, an Open National Invitation to tender for the acquisition of the 4x4 function vehicles for Central Services of the Ministry of Secondary Education in three (03) lots.

2. Consistency of benefits

The services of this invitation to tender shall consist in the acquisition of the vehicles for Central Services of the Ministry of Secondary Education.

Major criteria:

Lot 1 :

- Turbo Diesel Engine in Line;
- 4X4 air-conditioned ;
- Ground clearance \geq 220 mm ;
- Piston displacement \geq 2982 CC ;
- Total Fuel Tank Capacity \geq 150 L ;

- Fiscal Output : \geq 13 HP ;
- Maximum torque : 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Turning circle : max. 5,8m ;
- Running boards : Yes ;
- wheelbase : \geq 2790 mm.

Lot 2 :

- Diesel intercooler Engine ;
- 4X4 air-conditioned ;
- Ground clearance \geq 235 mm ;
- Piston displacement \geq 3200 CC ;
- Fuel Tank capacity $>$ 88 L ;

- Fiscal Output : \leq 13 CV ;
- Maximum torque \geq 373Nm/2000 Nm/tr-mn ;
- Turning circle : max. 5,7m ;
- Running boards : Oui ;
- Wheelbase : \geq 2780 mm.

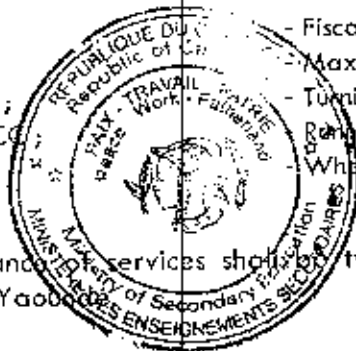
Lot 3 :

- Turbo Diesel Engine in Line;
- 4X4 air-conditioned ;
- Ground clearance \geq 220 mm ;
- Piston displacement \geq 2982 CC ;
- Fuel Tank Capacity \geq 150 L ;

- Fiscal Output \leq 11 CV ;
- Maximum torque \geq 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Turning circle : max. 5,7m ;
- Running boards : Yes ;
- Wheelbase : \geq 2780 mm.

2. Execution deadline

The period for performance of services shall be twenty five (25) days. The place of delivery is Central Administrative garage Yaoundé.



4. Estimated Cost

The estimated cost of the service is FCFA, including tax is 195 000 000 (one hundred and ninety five million) distributed as follows

- Lot 1: FCFA TTC 80,000,000;
- Lot 2: FCFA TTC 65,000,000;
- Lot 3: FCFA TTC 50,000,000.

5. Allotment

This Open National Invitation to Tender consists of three lots distributed as follows:

- LOT 1 : One (01) vehicle station wagon 4x4 air-conditioned up to 13 HP ;
- LOT 2 : One (01) vehicle station wagon 4x4 air-conditioned up to 13 HP ;
- LOT 3: One (01) vehicle station wagon 4x4 air-conditioned up to 11 HP.

6. Participation and origin

The participation in this consultation is open to Cameroonian law firms with proven experience in the field concerned and having performed similar services.

7. Financing

The services under this invitation to tender shall be financed by the budget of MINESEC, 2019 financial year, budget line 53 25 334 03 340020 2280 411.

8. Provisional bid bond

Each bidder shall enclose to his/her administrative documents, a provisional bid bond issued by a first-rate banking or a financial institution approved by the Ministry of Finance, in the amount of:

- 1,600,000 (one million six hundred thousand) CFA francs for lot 1;
- 1,300 000 (one million three hundred thousand) CFA francs for lot 2;
- 1,000,000 (one million) CFA francs for lot 3.

This provisional bid is valid for thirty (30) days beyond the closing date for the validity of the tenders.

9. Consultation of the Tender file

The tender file can be consulted during working hours at the Ministry of Secondary Education - Directorate of Financial and Material Resources, Public Contract Service, Building "C", Room 813, Tel.: 222 23 43 59, immediately after the publication of this notice.

10. Acquisition of the Tender file

The Tender File can be obtained from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Public Procurement Service, gate 813, Tel.: 222 23 43 59, upon publication of this notice, upon presentation of a receipt of payment to the Public Treasury of the non-refundable amount of 125,000 FCFA (one hundred and twenty five thousand francs), representing the cost of purchasing of the file.

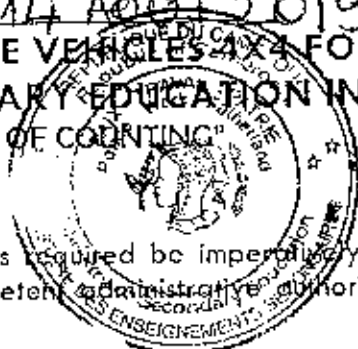
11. Submission of offers

Each offer, drafted in English or French in seven (07) copies including the original and six (6) photocopies labelled as such, should reach the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Sub-Department of Budget, Service of Public Contracts, Block "C" door 813 not later than 05/09 2019 at 1.00 pm. It should be labelled as follows:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY
N° 18.../ONIT/MINESEC/ITB/2019 OF 11/04/2019
FOR THE ACQUISITION OF THREE (03) SERVICE VEHICLES 4X4 FOR THE
CENTRAL SERVICE OF THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION IN 03 LOTS
" TO BE OPENED ONLY IN THE SESSION OF COUNTING "

12. Admissibility of tenders

In the event of rejection, the other administrative documents required be imperatively produced in original or certified copies by the issuing department or a competent administrative authority (Divisional



officer, Senior Divisional officer) in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the call for tenders.

They must be dated less than three (3) months before the date of submission of tenders or have been established after the date of signature of the Invitation to Tender.

Any tender which does not comply to the requirements of this notice, the Bidding Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance or the non-respect of the models of the tender documents will lead to the rejection of the tender.

13. Opening of bids

The opening of tenders will take place on **05/09** 2019 at 2 pm local time in MINESEC conference room, by the Tender Board of MINESEC sitting in the presence of the tenderers or their duly authorized representatives and having a perfect knowledge of the file.

14. Qualification criteria

Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

A- Eliminatory criteria:

- Absence of a bid bond at the opening of tenders;
- Non-conformity of an administrative file 48h after the deadline prescribed by the regulation ;
- Execution time greater than prescribed (greater than twenty five (25) days;
- False statements or falsified documents;
- Omission in the financial offer of a quantified unit price;
- Lack of color prospectuses accompanied by manufacturer's data sheets;
- Presence on MINMAP'S list of enterprises which abandoned the execution of contracts;
- Technical mark less than 70% of essential criteria;
- Non-conformity of more than 20% of the other technical specifications of the supply not taken into account in the major criteria prescribed in the CAD (see STF);
- Non-compliance with one of the following major criteria according to the lot:

Majors criteria

Lot 1 :

- Turbo Diesel Engine in Line;
- 4X4 air-conditioned ;
- Ground clearance \geq 220 mm ;
- Piston displacement \geq 2982 CC ;
- Total Fuel Tank Capacity \geq 150 L ;

- Fiscal Output : \leq 13 HP ;
- Maximum torque : 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Turning circle : max. 5,8 m ;
- Running boards : Yes ;
- wheelbase : \geq 2790 mm.

Lot 2 :

- Diesel intercooler Engine ;
- 4X4 air-conditioned ;
- Ground clearance \geq 235 mm ;
- Piston displacement \geq 3200 CC ;
- Fuel Tank capacity $>$ 88 L ;

- Fiscal Output: \leq 13 HP ;
- Maximum torque \geq 373Nm/2000 Nm/tr-mn ;
- Turning circle : max. 5,7 m ;
- Running boards : Oui ;
- Wheelbase : \geq 2780 mm.

Lot 3 :

- Turbo Diesel Engine in Line;
- 4X4 air-conditioned ;
- Ground clearance \geq 220 mm ;
- Piston displacement \geq 2982 CC ;
- Fuel Tank Capacity \geq 150 L ;

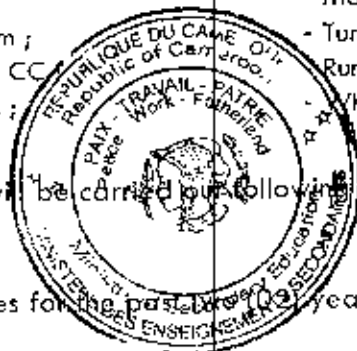
- Fiscal Output: \leq 11 HP ;
- Maximum torque \geq 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Turning circle : max. 5,7 m ;
- Running boards : Yes ;
- Wheelbase : \geq 2780 mm.

B- Essential criteria:

Evaluation of technical offer will be carried out following the binary system (Yes/No) based on the essential criteria below:

i- References of the supplier:

At least two (02) references for the past three (03) years, with supporting documents



ii- After sales service:

Permanent representation on the national territory

- Maintenance shop;
- Spare parts stock (availability of technical equipment);
- Specialised personnel (at least one (01) senior staff specialised in the domain);
- Attendance time: 7 days;
- Conformity with the technical specifications according to the supply description.

iii- The certificate of representation of the manufacturer.

iv- Condition of the contract award acceptance (CCAP and Descriptive initialed on each page, signed, dated and sealed at the last with the handwritten statements "read and approved"

v- General presentation of the bids

vi- The guarantee of the supply.

Only the bids totalling at least 70% of YES following the analysis of the other technical criteria not taken into account in the major criteria will be admitted to the financial analysis.

15. Award

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 70% of the essential criteria.

16. Validity of bids

Bidders shall remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

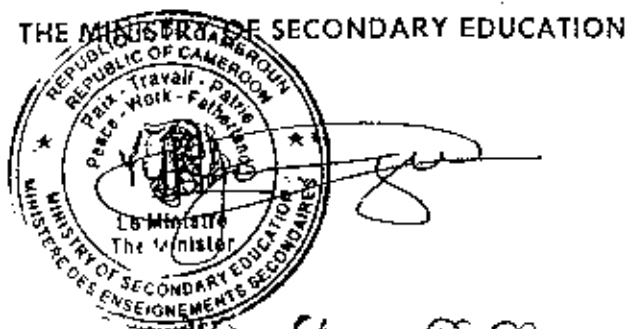
17. Additional information

Additional technical information can be obtained from the Ministry of Secondary Education - Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts, Block "C", Room 813, and Phone: 222 23 43 59.

Done in Yaoundé, 14 AOUT 2019

Copies:

- MINMAP;
- Chairman CCPM-AG (for information);
- ARMP (for publication and records);
- Posting (for information);
- Contracts Unit/TRB (for records).



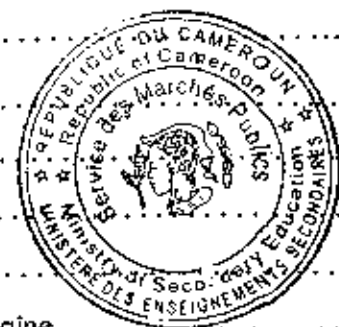
Nava Lyonga, Ph.D.



PIECE N°02

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Table des matières



A. Généralités	
Article 1 ^{er} : Portée de la soumission	
Article 2 : Financement	
Article 3 : Fraude et corruption	
Article 4 : Candidats admis à concourir	
Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine	
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire	
B. Dossier d'Appel d'Offres	
Article 7 : Contenu du Dossier d'appel d'offres	
Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours	
Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres	
C. Préparation des offres	
Article 10 : Frais de soumission	
Article 11 : Langue de l'offre	
Article 12 : Documents constituant l'offre	
Article 13 : Prix de l'offre	
Article 14 : Monnaies de l'offre	
Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire	
Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures	
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures	
Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire	
Article 19 : Caution de soumission	
Article 20 : Délai de validité des offres	
Article 21 : Forme et signature de l'offre	
D. Dépôt des offres	
Article 22 : Cachetage et marquage des offres	
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres	
Article 24 : Offres hors délai	
Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres	
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	
Article 26 : Ouverture des plis et recours	
Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure	
Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante	
Article 29 : Conformité des offres	

Article 30	: Evaluation de l'offre technique
Article 31	: Qualification du soumissionnaire
Article 32	: Correction des erreurs
Article 33	: Evaluation des offres au plan financier
Article 34	: Comparaison des offres
F. Attribution du Marché
Article 35	: Attribution
Article 36	: Droit de l'Autorité contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure
Article 37	: Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché
Article 38	: Notification de l'attribution du marché
Article 39	: Publication des résultats d'attribution du marché et recours
Article 40	: Signature du marché
Article 41	: Cautionnement définitif



Règlement Général de l'Appel d'Offres

A. Généralités



Article 1^{er} : Portée de la soumission

1.1 Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture du matériel roulant. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et "Maître d'Ouvrage Délégué" sont interchangeables et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent Appel d'Offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. quiconque se livre à des "manœuvres frauduleuses", déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. « Pratiques collusoires » désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. « Pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejette une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Premier Ministre, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les cocontractants, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de

financement.

- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
- Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. la production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. les litiges en cours ;
- v. la disponibilité du matériel indispensable.

6.2 Les soumissions présentées par deux ou plusieurs Fournisseurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis



à vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché ;

e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se repartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des Fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :

a. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) rédigé en français et en anglais ;

b. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

d. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

e. Le Descriptif de la fourniture qui comprend :

- la liste des fournitures et services connexes ;
- les spécifications techniques ;
- le calendrier de livraison.

f. Le cadre du Bordereau des Prix et Quantités tenant lieu de Détail Estimatif ;

g. Le modèle de lettre de soumission ;

h. Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités ;

i. Le modèle de caution de soumission ;

. Le modèle de cautionnement définitif ;

k. Le modèle de caution de retenue de garantie ;

l. Modèle de marché ;

m. La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage indiquée dans les RPAO. Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de préqualification des



candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Maître d'Ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;

8.4. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

9.1. Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'Ouvrage par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 11 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constituant l'offre

12.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RGAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications



Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires attestant leur qualification conformément aux articles l'article 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

-une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;

- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractère administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

2. Les spécifications techniques

c. Volume3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;

3. Le Détail estimatif dûment rempli ;

4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article 13 : Prix de l'offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

i. Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;

ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;

iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du



Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP; une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

- 13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 14 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA.

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

- 16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
- 16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

- 17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.
- 17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.
- 17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
- 17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;



b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;

c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques ;

d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 19 : Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage. La Caution de Soumission demeurera valide pendant vingt (20) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Maître d'Ouvrage comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre

ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO

b. Si le Soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 39 du RGAO ; ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 40 du RGAO.

Article 20 : Délai de validité des offres

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.



20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 21 : Forme et signature de l'offre

- 21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photo-copies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge et toutes les corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

D. Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

- 22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.
- 22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :
- Seront adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".
- 22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.
- 22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

- 23.1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse, date et heure fixées dans le RPAO.
- 23.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.



Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

- 25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.
- 25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.
- Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 26.5. Il est établi, séance tenante un procès verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité



des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation et l'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

29.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou

- b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 30 : Evaluation de l'offre technique

30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écartier l'offre en question.

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier

33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont

il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci après.

33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;

33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous- Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

Article 34 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantielles et déterminera l'Offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 13.4 du RGAO.



F. Attribution du Marché

Article 35 : Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation du Premier Ministre lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y'ait lieu à réclamation.

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

Le Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au Fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

39.1. Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

39.2. Le Maître d'Ouvrage est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

39.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

39.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 40 ; Signature du marché

40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés (et à la Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés compétente, le cas échéant) pour adoption.

40.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétent et souscrit par l'attributaire.

40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 41 : Cautionnement définitif

41.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître de l'Ouvrage stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres un Cautionnement définitif.

41.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.





PIECE N°03

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

1. **Définition des fournitures :** Acquisition de trois (03) véhicules Station Wagon 4X4 climatisés de fonction pour les Services Centraux du Ministère des Enseignements Secondaires.
- 1.1. **Nom et adresse de l'Autorité contractante :** Madame le Ministre des Enseignements Secondaires
- Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :** Madame le Ministre des Enseignements Secondaires
- Référence de l'appel d'offres :**

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°18/AONO/MINESEC/CIPM/2019 DU 14 AOUT 2019
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES
CENTRAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES EN TROIS LOTS.**

- 1.2. **Délai de livraison maximum :** Vingt cinq (25) jours
2. **Source de financement :**
Budget d'Investissement Public du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) Exercice 2019-
Imputation : 53 25 334 02 340020 2280 411.
3. **Critères de provenance des soumissionnaires :**
Entreprises exerçant dans le secteur automobile installées au Cameroun
4. **Lieu de livraison**
Les véhicules seront livrés au Garage Administratif Central de Yaoundé.
5. **Critères de provenance des fournitures :** Entreprises jouissant d'une expérience avérée dans fabrication ou le montage du matériel roulant.
6. **Principaux critères d'évaluations :**
Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants
- 6.1. **Qualifications du soumissionnaire (Grille de notation détaillée en annexe)**



A/Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de grâce de 48 H ; à compter de l'ouverture des offres ;
- Délai d'exécution supérieur à celui prescrit (supérieur à 25 jours) ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de prospectus en couleur accompagnés des fiches techniques du fabricant tant dans l'original que dans les copies ;
- Présence dans la liste des entreprises ayant abandonné l'exécution des marchés (Source du MINMAP) ;
- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels demandés ;
- Non-conformité de plus de 20% des autres Spécifications techniques de la fourniture non prises en compte dans les critères majeurs prescrites dans le DAO (cf. STF) ;
- Non-respect d'un des critères majeurs ci-après pour chaque lot :

Critères majeurs

Lot 1 :

- | | |
|---|---|
| - Moteur en ligne Turbo Diesel ; | - Puissance fiscale : d'au moins 13 CV ; |
| - 4x4 climatisé ; | - Couple max : 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ; |
| - Garde au sol \geq 220 mm ; | - Rayon de braquage : \leq 5,8m ; |
| - Cylindrée d'au moins \geq 2982 CC ; | - Marchepieds : Oui ; |
| - Capacité du réservoir \geq 150 L ; | - Empattement : \geq 2790 mm. |

Lot 2 :

- Moteur Diesel intercooler ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 235 mm ;
- Cylindrée d'au moins 3200 CC ;
- Capacité du réservoir ≥ 88 L ;

Lot 3 :

- Moteur en ligne Turbo Diesel ;
- 4x4 climatisé ;
- Garde au sol ≥ 220 mm ;
- Cylindrée d'au moins 2982 CC ;
- Capacité du réservoir ≥ 150 L ;

- Puissance fiscale : d'au plus 13 CV ;
- Couple max ≥ 373 Nm/2000 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : $\leq 5,7$ m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2780 mm.

- Puissance fiscale : d'au plus 11 CV ;
- Couple max ≥ 400 Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ;
- Rayon de braquage : $\leq 5,8$ m ;
- Marchepieds : Oui ;
- Empattement : ≥ 2780 mm.

6.2

B/Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système **positif (oui) ou négatif (non)** sur la base des critères essentiels ci-dessous :

i. Références du Fournisseur dans les prestations similaires :

- Au moins deux (02) références justifiées au cours des deux (02) dernières années.

ii. Service après-vente :

- Représentation permanente sur le territoire national ;
- Atelier de réparation ;
- Stock des pièces de rechange (disposer d'équipements techniques) ;
- Personnel spécialisé (au moins un (01) cadre spécialisé dans le domaine) ;
- Temps d'intervention ; 7 jours.

iii. Un certificat de représentation du fabricant ;

iv. preuve d'acceptation des conditions du marché (CCAP et Descriptif paraphés à chaque page, Signés, datés et cachetés à la dernière avec la mention manuscrite « lu et approuvé ») ;

v. Présentation générale des offres ;

vi. La garantie de la fourniture.

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70% de **OUI** à l'issue de l'analyse des autres critères techniques non pris en compte dans les critères majeurs seront admises à l'analyse financière.



7. Langue de l'offre :

Le Français ou l'Anglais

8. Présentation des offres :

La liste des informations sur la qualification devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

L'enveloppe extérieure contiendra 03 enveloppes intérieures.

La première portera la mention « Enveloppe A » et contiendra le Dossier Administratif de l'entreprise constitué des pièces ci-après :

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- a) La déclaration d'intention de soumissionner, datée, timbrée et signée pour les soumissionnaires locaux, (suivant modèle joint) ;
- b) L'accord de groupement le cas échéant ;
- c) Le pouvoir de signature légalisé par un notaire ;
- d) Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois ;

- e) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre des Finances du Cameroun ;
- f) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres de 125 000 FCFA ;
- g) La caution de soumission est répartie comme suit :
 - 1 600 000 (un million six cent mille) francs CFA pour le lot 1 ;
 - 1 300 000 (un million trois cent mille) francs CFA pour le lot 2 ;
 - 1 000 000 (un million) francs CFA pour le lot 3.
- h) Une attestation signée de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale en cours de validité ;
- i) Un certificat de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- j) Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable ;
- k) Une attestation de non redevance délivrée par les services des Impôts compétents, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois ;
- l) Une copie du registre de commerce certifiée conforme au greffe du tribunal de Première Instance.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f, g étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

- Fournir le certificat d'origine du matériel roulant ;
- Fournir les documents attestant de la disponibilité des pièces de rechange, du service après vente et disposer d'au moins un cadre spécialisé dans le domaine et de l'ouverture du service après vente 5 jours sur 7 (joindre photos et localisation de l'atelier plus CV signé d'un cadre spécialisé) ;
- Fournir la preuve d'avoir déjà exécuté au cours de deux (02) dernières années des marchés similaires ainsi que leurs documents justificatifs (copies des marchés ou les premières et dernières pages des marchés, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés) ;
- fournir un extrait du contrat de représentation avec une firme internationale spécialisée dans la fabrication, l'assemblage ou la distribution de ce type d'équipement et ayant une expérience avérée dans le domaine ou l'autorisation du fabricant ;

b.2. Les propositions techniques dont les spécificités sont précisées en page 45 du présent DAO (prospectus en couleur).

b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- i. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ii. Le Descriptif de la fourniture ;
- iii. Les indications relatives au service après-vente ;
- iv. Les informations sur la disponibilité des pièces de rechange.

b.4. Lettre d'engagement.



Enveloppe C- Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- c.1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c.2. le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- c.3. le détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Prix de l'offre

9. Les prix du contrat porteront sur les fournitures correspondant aux conditions du présent Appel d'Offres. Ils seront établis toutes taxes comprises avec le détail des taxes ; ils seront fermes, non révisables et sans réserve aucune.
- 9.1 Le Bordereau des prix unitaires exprimés en chiffres et en lettres devra être présent dans chaque exemplaire de l'offre financier. En cas d'erreur entre les prix en chiffres et en lettres, ces derniers primeront et serviront de base de calcul du montant de l'offre.
L'établissement des prix se fera sur la base des conditions économiques en vigueur en République du Cameroun à la date de remise des offres.
- 9.2. **Monnaies de l'offre**
Les prix seront libellés en francs CFA.

Préparation et dépôt des offres

- 10 **Cautionnement et retenue de garantie :**
- 10.1 **Cautionnement définitif**
Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant initial des prestations prévues au marché.
Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire agréé par le Ministre des Finances.
Il devra être constitué dans les dix (10) jours suivant la notification de la signature du marché dans une banque agréée par le Ministre en charge des Finances.
- 10.2 **Retenue de garantie :**
Une retenue de garantie d'un montant égal à cinq pour cent (5%) du montant TTC du marché sera exigée, augmentée le cas échéant, du montant des avenants. Elle sera cautionnée par une banque de 1^{er} ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des Finances. Elle ne sera libérée qu'à l'expiration du délai de garantie.
11. **Période de validité des offres :**
La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
12. **Nombre de copies de l'offre à remplir et à renvoyer**
Sous peine de rejet, les offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels. Elles devront être chiffrées en FCFA et faire ressortir le montant TTC.



13. Date et heure limites de dépôt des offres :

Les offres devront parvenir au plus tard le **05 Septembre 2019 à 13 heures**, contre récépissé au Ministère des Enseignements secondaires-Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Porte 813.

Passé ce délai, aucun pli ne sera plus accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée.

14. Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera au Ministère des Enseignements Secondaires le **05 Septembre 2019** à partir de **14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une bonne connaissance du dossier.

15. Attribution du Contrat

Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée conforme et dont l'offre financière sera la moins disante et ayant satisfait à 100 % des critères éliminatoires.

La décision portant attribution du contrat sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.





PIECE N° 04

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TABLE DES MATIERES

Chapitre I :	37
Généralités	37
Article 1 : Objet du marché.	37
Article 2 : Consistance des prestations	37
Article 3 : Procédure de passation du marché	37
Article 4 : Définitions attributions et Nantissement.	37
Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables.	37
Article 6 : Normes.	37
Article 7 : Pièces constitutives du Marché.	37
Article 8 : Textes généraux applicables	38
Article 9 : Communication.	38
Article 10 : Ordres de service.	39
Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant.	39
Chapitre II : Clauses Financières	40
Article 12 : Cautionnement de Garantie.	40
Article 13 : Montant du marché	40
Article 14 : Lieu et mode de paiement	40
Article 15 : Variation des prix	40
Article 16 : Formules de révision des prix	40
Article 17 : Formules d'actualisation des prix	40
Article 18 : Pénalités de retard	40
Article 19 : Régime fiscal et douanier	40
Article 20 : Timbrés et enregistrements des marchés	41
Chapitre III : Exécution des prestations	41
Article 21 : Brevet.	41
Article 22 : Lieu et délai de livraison.	41
Article 23 : Rôles et responsabilités du Cocontractant	41
Article 24 : Transport et assurances.	41
Article 25 : Service après vente et consommables	41
Article 26 : Essais et services connexes.	41
Chapitre IV : De la Réception	42
Article 27 : Documents à fournir avant la réception technique	42



Article 28	: Réception provisoire.....	42
Article 29	: Documents à fournir après réception provisoire	42
Article 30	: Délai de garantie	42
Article 31	: Réception définitive	43
Chapitre V	: Dispositions diverses.....	43
Article 32	: Résiliation du marché,	43
Article 33	: Cas de force majeure,	43
Article 34	: Différends et litiges,	43
Article 35	: Edition et diffusion du présent marché.....	43
Article 36	: Modifications.....	43
Article 37 et dernier	: Entrée en vigueur du marché	43



Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition des véhicules de fonction station wagon 4x4 de fonction destinés à certains Responsables des Services Centraux du Ministère des Enseignements Secondaires suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif (lot).

Article 2 : Consistance de la Prestation

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent l'Acquisition de trois (03) véhicules de fonction station wagon 4x4 climatisés destinés aux Services Centraux du Ministère des Enseignements Secondaires.

Article 3 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert.

Article 4 : Définitions, attributions et nantissement

a. **L'Autorité Contractante** est le Ministre des Enseignements Secondaires. Il est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement de ce marché ; à ce titre il signe le contrat, assure le contrôle de l'exécution du présent marché et vise (à travers la Direction des Ressources Financières et Matérielles), les décomptes ou tout document qui en tient lieu (factures) avant paiements ;

b. **Le Maître d'Ouvrage** est le Ministre des Enseignements Secondaires (MINESEC). Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

c. **Le Chef de Service du marché** est le Directeur des Ressources Financières et Matérielles du MINESEC. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

d. **L'Ingénieur du marché** est le Sous-directeur du Patrimoine de l'Etat au garage administratif.

e. **Le Cocontractant** est _____

f. Nantissement

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement est : **le Ministre des Enseignements Secondaires** ;

- Le responsable chargé du paiement est : **le Payeur Spécialisé MINESEC/MINEDUB** ;

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le **Directeur des Ressources Financières et matérielles (DRFM) au MINESEC**.

Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables

6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces lois, règlements, dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 6 : Normes

6.1 Le matériel roulant livré en exécution du présent marché sera conforme aux normes fixées dans les Spécifications techniques. Lorsqu'aucune norme applicable n'est mentionnée, celle faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

6.2. Le Cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent ;

marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 7 : Pièces constitutives du présent marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contractées au descriptif des fournitures ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques des Fournitures (STF) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, le détail ou le devis estimatif et le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics des fournitures mis en vigueur par arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007.



Article 8 : Textes applicables

Le présent contrat est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- 2- La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
- 3- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 4- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 5- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 6- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 7- Le décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- 8- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 9- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 10- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 11- La circulaire n°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
- 12- La Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB DU 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 13- Les textes régissant les corps de métiers ;
- 14- Les normes en vigueur.

Article 9 : Communication

9.1 Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes contre décharge :

a. Dans le cas où le Cocontractant en est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées : A Monsieur _____, Directeur Général _____ B.P. _____ TEL : _____

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires, avec copies adressées dans les mêmes délais au Chef de Service du Marché.

9.2 Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service et à l'Ingénieur.

Article 10 : Ordres de service

10.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur.

10.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef de service avec copie, à l'Ingénieur.

10.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de la prestation seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie au Maître d'Ouvrage.

10.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur.

10.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur.

10.6 Les ordres de service prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'un entretien normal qui apparaîtraient dans les prestations pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

10.7 Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service et l'Ingénieur.

10.8 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 11 : Matériel et personnel du Cocontractant

11.1. Toute modification, même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service. En cas de modification, le Cocontractant fera remplacer le personnel querellé ou le matériel défectueux par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

11.2. Toute modification unilatérale, apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché.

Chapitre II : Clauses financières

Article 12 : Cautionnement de garantie

Le cautionnement de garantie est fixé à 5% du montant TTC du marché. Soit un montant de _____ francs CFA.

La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

Article 13 : Montant du marché

Le montant du présent marché, est de (en chiffres) ____ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA ;
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA ;
- IR : _____ (____) francs CFA.

Article 14 : Lieu et mode de paiement

14.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant, dans les conditions indiquées dans le marché, le Fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

14.2. Les paiements s'effectueront au compte N° _____ ouvert au nom du Cocontractant à la banque.

14.3. La facture définitive sera soumise au visa préalable des services compétents du **MINMAP**.

Article 15 : variation des prix

Sans objet

Article 16 : Formules de révision des prix

Sans objet

Article 17 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet

Article 18 : Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

Article 19 : Régime fiscal et douanier

Le présent Marché est soumis à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun à sa date de signature.

Article 20 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 21 : Brevet

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 22 : Lieu et délai de livraison

22.1. Le lieu de livraison du matériel roulant est le garage administratif central à Yaoundé.

22.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **vingt cinq (25) jours**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer les fournitures.

Article 23 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des véhicules tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle du Maître d'Ouvrage et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.



Article 24 : Transport et assurances

24.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les véhicules proposés soient protégés par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

24.2. Assurance

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

Article 25 : Service après-vente

Le Cocontractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de 10 ans à compter de la date de réception définitive :

- un représentant permanent dûment mandaté ;
- un atelier de réparation ;
- un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis ;
- un stock suffisant de pièces de rechange.

Article 26 : Essais et services connexes

Le Cocontractant aura à :

- procéder à la mise en service des matériels fournis ;
- fournir la documentation technique nécessaire.

Chapitre IV : De la réception

Article 27 : Documents à fournir avant la Réception technique

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture décrivant les fournitures, leurs quantités, leur prix et le montant total
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie du fabricant ou du Cocontractant ;
- Certificat d'origine.

Article 28 : Réception provisoire

Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Chef de service avec copie à l'ingénieur, l'organisation de la réception. La réception provisoire sera effectuée sur le lieu de livraison, par la Commission de réception provisoire composée comme suit :

1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentantPrésident ;
2. L'Ingénieur du marché Rapporteur ;
3. Le Chef service du marché ou son représentant,Membre ;
4. L'Agent chargé des opérations de Comptabilité Matières au cabinet du MINESECMembre ;
5. Le chef de service des Marchés Publics du MINESEC ou son ReprésentantMembre ;
6. Le représentant du MINMAPObservateur ;
7. Le CocontractantMembre.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des véhicules s'il y a lieu.

La visite de réception fera l'objet du procès-verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception provisoire fixe la date de réception du matériel roulant.

Article 29 : Documents à fournir pendant la réception provisoire

- Déclaration sur le pays d'origine du matériel roulant ;



- Bordereau des prix ;
- Certificat d'origine du matériel roulant au moment de l'embarquement ;
- Divers prospectus.

Article 30 : Délai de garantie

La durée de garantie est de douze (12) mois à compter de la date de réception provisoire du matériel roulant.

Pendant la période de garantie, le Cocontractant est tenu de maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix (10) jours de la notification de la panne par le Maître d'Ouvrage et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives ou non, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication. Il reste entendu que le Cocontractant supportera les frais de réparation résultant d'un défaut de fabrication.

Si pour une raison quelconque, le Fournisseur ne pouvait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport des véhicules et/ou accessoire de son lieu d'utilisation à l'atelier de réparation sont entièrement à sa charge.

Dans le cas où le Cocontractant, après notification écrite, n'assurerait pas avec la diligence souhaitée la remise en état du matériel défectueux, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'y procéder aux frais du Cocontractant.

Si malgré ces interventions, le matériel continuait à ne pas fonctionner normalement, le Cocontractant défaillant est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera :

- prolongée d'autant pour la durée de l'immobilisation du matériel si cette dernière excède les vingt cinq (25) jours de la notification de la panne.
- renouvelée intégralement dans le cas de remplacement du matériel.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de facturer au Cocontractant les frais correspondants au manque à gagner résultant de l'arrêt du matériel pendant la période de garantie.

Article 31 : Réception définitive

31.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

31.2. La commission de réception définitive sera la même que celle de la réception provisoire.

31.3. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

31.4. La réception définitive marque la fin du marché et libère le Cocontractant de toutes ses obligations.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 32 : Résiliation du marché

Le Marché peut être résilié comme prévu au Titre V, Chapitre I, Section II, sous-section I du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de dix (10) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Cocontractant.



Article 33 : Cas de force majeure

33.1. En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20^{ème}) jour qui a succédé à l'évènement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

33.2. Aux fins de la présente clause le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du marché, les guerres et les révolutions, les incendies, les inondations, cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits.

Article 34 : Litiges

A défaut de règlement amiable, tout différend découlant du présent marché sera définitivement tranché devant les Tribunaux Administratifs compétents du siège du Maître d'Ouvrage.

Article 35 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

Article 36 : Modifications

Toutes modifications du Marché, de son montant ou de toute autre clause peuvent être envisagées par Avenant signé du Maître d'Ouvrage.

Article 37 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant.





PIECE N° 5

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES
(STF)**

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU MATERIEL ATTENDU

LOT I : VEHICULE DE FONCTION STATION WAGON 4x4 CLIMATISE D'AU MOINS 13 CV.

DIMENSIONS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
1.	Dimension extérieures (L x l x h) en mm	4950 x 1885 x 1845
2.	Empattement (mm)	≥2790
3.	Garde au sol	≥220 mm
4.	Rayon de braquage (m)	Max 5,8
5.	Angle d'attaque (degrés)	≤ 32
6.	Angle de sortie (degrés)	≤ 26
7.	Voie avant (mm)	1585
8.	Voie arrière (mm)	1585

MOTEUR		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
9.	Nombre de cylindres	04
10.	Type de moteur	En ligne
11.	Alimentation	4C-Common rail
12.	Cylindrée (CC)	≥ 2982
13.	Puissance maxi (ch) à tr/min	≥ 170/3400
14.	Nombre de soupapes par cylindre	4
15.	Couple maxi Nm/(tr/min)	400/1600-2800

TRANSMISSION		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
16.	Boîte de vitesse	Automatique
17.	Boîte de transfert	Oui
18.	Différentiel arrière	≥3.909

CARROSSERIE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
19.	Nombre de portes	05 portes

POIDS/CAPACITES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
20.	Volume du réservoir de carburant (L)	≥87 L
21.	Volume du réservoir de carburant secondaire(L)	≥63 L
22.	Poids à vide (kg)	2250 -2410
23.	Poids total autorisé en charge (kg)	≤2990

FREINS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
24.	Freins avant	Disque ventilés
25.	Freins arrière	Disque ventilés

SUSPENSIONS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
26.	Suspensions avant	Double triangle
27.	suspensions arrière	Tranl multi-bras essieu rigide



PNEUMATIQUES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
28.	Dimensions pneumatiques	265/60 R18 7.5J

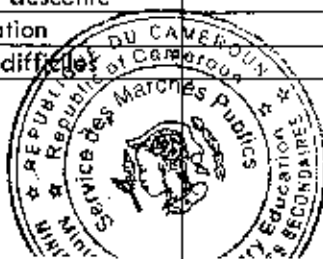
PERFORMANCES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
29.	Vitesse maximale (km/h)	175 au moins

CONSOMMATION		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
30.	Consommation cycle mixte (L/100 km/)	≤ 8.5 l
31.	Emission CO ₂ (g/km)	≤ 226

EXTERIEUR VEHICULE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
32.	Marchepieds latéraux	Oui
33.	Pare-chocs avant /arrière	Couleur carrosserie
34.	Spoiler	Oui
35.	Calandre	Chromée
36.	Jantes	Aluminium
37.	Roue de secours	S/porte arrière avec anti-vol
38.	Pack	Chrome
39.	Pare-brise	Feuilleté et teinté

INTERIEUR & CONFORT		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
40.	Radio	AM-FM, CD-DVD
41.	Connectique	USB et auxiliaire
42.	Haut-parleurs	≥ 09
43.	Climatisation	Automatique Conducteur/Passager
44.	Compartiment réfrigéré	Oui
45.	Vitres électriques	Avant/Arrière
46.	Fermeture centralisée avant/après démarrage	Oui
47.	Démarrage mains libres	Oui
48.	Volant	Cuir
49.	Toit ouvrant	Electrique
50.	Sellerie et garnissage	Cuir
51.	Nombre de places assises	07
52.	Repose pieds conducteur	Oui
53.	Aide au démarrage en côte	Oui
54.	Sièges réglables	Conducteur /Passager
55.	Direction assistée	Oui
56.	Aide au stationnement	Avant/Arrière
57.	Caméra	Arrière
58.	Rétroviseur extérieurs rabattables	Electriques

SECURITE ACTIVE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
59.	Alerte sonore ceinture	Oui
60.	Alerte de porte mal fermée	Oui
61.	Phares	Xénon
62.	Allumage automatique des phares	Oui
63.	Projecteurs antibrouillard	Avant
64.	Détecteur de pluie	Oui
65.	Contrôle de trajectoire	ESP
66.	Sécurité enfant aux portes arrière	Oui
67.	Contrôle d'adhérence en descente	Oui
68.	Triangle de pré-signalisation	Oui
69.	Pack condition en routes difficiles	Oui



70.	Régulateur de vitesse	Oui
71.	ABS	Oui
72.	Lave-phares	Oui

SECURITE PASSIVE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
73.	Airbags	≥ 06 airbags
74.	Ceintures de sécurité avant	2x3 points
75.	Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée	3x3 points + 1x2 points
76.	Ceinture de sécurité 3 ^{ème} rangée	2x3 points
77.	Extincteur	Oui
78.	Volant et colonne de direction rétractables	Oui
79.	Trousse de secours	Oui

LOT 2 : VEHICULE DE FONCTION STATION WAGON 4x4 CLIMATISE D'AU PLUS 13 CV

MOTEUR		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
1.	Nombre de cylindres	04
2.	Type de moteur	TURBO Intercooler
3.	Nombre de soupapes par cylindre	4/Cylindre (16 soupapes)
4.	Carburant	DIESEL
5.	Cylindrée (CC)	≥ 3200
6.	Puissance maxi (ch) à tr/min	165 CH à 3500 tr/min
7.	Couple maxi Nm/tr/min	373Nm/2000tr/min
8.	Suralimentation	Oui
9.	Alimentation	Injection directe rampe commande électrique

TRANSMISSION		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
10.	Transmission	Super select 4WD II
11.	Boîte de vitesse	Automatique 5 vitesses avec mode sport

CARROSSERIE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
12.	Nombre de portes	05 portes
13.	Silhouette	Monocoque couleur Noir

DIMENSIONS ET POIDS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
14.	Dimension extérieures (L x l x h) en mm	4900 /1845/1870
15.	Empattement (mm)	≥ 2780
16.	Garde au sol (mm)	≥ 235
17.	Voie arrière (mm)	1570
18.	Voie avant (mm)	1570
19.	Angle de sortie (degrés)	≤ 25

FREINS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
20.	Freins avant	Disques ventilés (4 Pots)
21.	Freins arrière	Disques ventilés



PNEUMATIQUES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
22.	Dimensions pneumatiques	≥265/65R17

EXTERIEUR		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
23.	Banquette de protection	Oui
24.	Bouclier avant	Oui
25.	Bouclier arrière	Oui
26.	Jantes	Aluminium

INTERIEUR & CONFORT		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
27.	Radio	AM /FM / Chargeur 6CD
28.	Connectique	Oui
29.	Haut-parleurs	Oui (8)
30.	Climatisation	Oui
31.	Accoudoir central	Oui
32.	Vitres teintées	Oui
33.	Fermeture centralisée	Oui
34.	Télécommande de fermeture centralisée	Oui
35.	Volant	Oui
36.	Toit en verre panoramique	Non
37.	Siège conducteur	Oui
38.	Sellerie et garnissage	Cuir
39.	Nombre de places assises	07
40.	Rétroviseurs extérieurs rabattables	Oui
41.	Commande radio au volant	Oui
42.	Banquette arrière	Oui
43.	Aide au stationnement	Oui
44.	Vitres électriques anti-pincement	Oui
45.	Vitres sur-teintées	Oui
46.	Pare-brise athermique	Oui
47.	Volant cuir	Oui
48.	Rétroviseur intérieur jour/nuit automatique	Oui
49.	Ordinateur de bord	Oui

SECURITE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
SECURITE ACTIVE		
50.	Anti-démarrage électrique	Non
51.	Alerte sonore ceinture	Oui
52.	Alerte de porte mal fermée	Oui
53.	Allumage automatique des feux de détresse	Non
54.	Allumage automatique des phares	Non
55.	Détecteur de pluie	Non
56.	Essuie-glace arrière	Oui
57.	Contrôle de trajectoire	Oui
58.	Sécurité enfant aux portes arrière	Oui
59.	ABS	Oui
60.	Pack condition en routes difficiles	Oui
61.	Régulateur de vitesse	Oui
62.	Airbag passager désactivable	Oui
63.	Alerte sonore d'oubli des feux	Oui
64.	Désembuage	Oui
65.	Limiteur de vitesse	Oui
66.	Lave-phares	Non



SECURITE PASSIVE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
67.	Airbags	Oui (Conducteur + Passager + Latéraux + Rideaux)
68.	Ceintures de sécurité avant	Oui (2x3 points)
69.	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} Rangée	Oui (2x3 points + 1x2 Points)
70.	Fixations ISOFIX	Oui
71.	Appui-tête	Oui
72.	Volant et colonne de direction rétractables	Oui

LOT 3 : VEHICULE DE FONCTION STATION WAGON 4x4 CLIMATISE D'AU PLUS 11 CV

MOTEUR		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
1.	Type de moteur	En ligne
2.	Nombre de soupapes par cylindre	4
3.	Carburant	Turbo Diesel
4.	Cylindrée (CC)	≥ 2982
5.	Couple maxi Nm/(tr/mn)	400/1600-2800
6.	Alimentation	4C -Common Rail
7.	Puissance maxi (ch) à tr / mn	170/3400



TRANSMISSION		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
8.	Boîte de vitesse	Boite manuelle-6 rapports
9.	Boîte de transfert	Oui
10.	Différentiel arrière	≥ 3.909

CARROSSERIE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
19.	Nombre de portes	05 portes

DIMENSIONS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
11.	Dimension extérieures (L x l x h) en mm	4950 x 1885 x 1845
12.	Empattement (mm)	≥ 2790
13.	Garde au sol (mm)	≥ 220
14.	Rayon de braquage (m)	Max. 5,8
15.	Angle d'attaque (degrés)	≤ 32
16.	Angle de sortie (degrés)	≤ 25
17.	Voie avant (mm)	1585
18.	Voie arrière	1585

POIDS/CAPACITES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
20.	Volume du réservoir de carburant (L)	≥ 87 L
21.	Volume du réservoir de carburant secondaire (L)	≥ 63 L
22.	Poids à vide (kg)	2210 -2355
23.	Poids total autorisé en charge (kg)	≤ 2990

FREINS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
24.	Freins avant	Disque ventilés
25.	Freins arrière	Disque ventilés

SUSPENSIONS		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
26.	Suspensions avant	Double triangle
27.	suspensions arrière	Train multi-bras, essieu rigide

PNEUMATIQUES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
28.	Dimensions pneumatiques	265/65 R177.5J

PERFORMANCES		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
29.	Vitesse maximale (km/h)	175 au moins

CONSOMMATION		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
30.	Consommation cycle mixte L/100 km/)	≤8.5 L
31.	Emission CO ₂ (g/km)	≤226

EXTERIEUR VEHICULE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
32.	Marchepieds latéraux	Oui
33.	Pare-chocs avant /arrière	Couleur carrosserie
34.	Spoiler	Oui
35.	Calandre	Chromée
36.	Jantes	Alu
37.	Roue de secours	S/porte arrière avec anti-vol
38.	Pack	Chrome
39.	Pare-brise	Feuilleté et teinté

INTERIEUR & CONFORT		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
40.	Radio	AM-FM, CD
41.	Connectique	USB et auxiliaire
42.	Haut-parleurs	≥ 06
43.	Climatisation	Automatique Conducteur/Passager
44.	Compartiment réfrigéré	Non
45.	Vitres électriques	Avant / Arrière
46.	Fermeture centralisée avant/après démarrage	Oui
47.	Démarrage mains libres	Oui
48.	Volant	Cuir
49.	Toit ouvrant	Non
50.	Sellerie et garnissage	Tissu haut de gamme
51.	Nombre de places assises	07
52.	Repose pieds conducteur	Oui
53.	Aide au démarrage en côte	Non
54.	Sièges réglables	Conducteur /Passager
55.	Direction assistée	Oui
56.	Aide au stationnement	Non
57.	Caméra	Non
58.	Rétroviseur extérieurs rabattables	Electriques

SECURITE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
59.	Alerte sonore ceinture	Oui

60.	Alerte de porte mal fermée	Oui
61.	Phares	Halogène
62.	Allumage automatique des phares	Non
63.	Projecteurs antibrouillard	Avant
64.	Détecteur de pluie	Non
65.	Contrôle de trajectoire	ESP
66.	Sécurité enfant aux portes arrière	Oui
67.	Contrôle d'adhérence en descente	Oui
68.	Triangle de pré-signalisation	Oui
69.	Pack condition en routes difficiles	Oui
70.	Régulateur de vitesse	Non
71.	ABS	Oui
72.	Lave-phares	Non

SECURITE PASSIVE		PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE
73.	Airbags	Airbag conducteur et passager
74.	Ceintures de sécurité avant	2x3 points
75.	Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée	2x3 points + 1x2 points
76.	Ceinture de sécurité 3 ^{ème} rangée	2x3 points
77.	Extincteur	Oui
78.	Volant et colonne de direction rétractables	Oui
79.	Trousse de secours	Oui





PIECE N° 6

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT 1 : Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au moins 13 CV

Libellé ou désignation Prix unitaire	Unité	Prix Unitaire en chiffres
L'unité à FCFA HTVA	Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 13 CV	

Nom du Soumissionnaire
 Signature
 Date

LOT 2 : Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 13 CV

Libellé ou désignation Prix unitaire	Unité	Prix Unitaire en chiffres
L'unité à FCFA HTVA	Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 13 CV	

Nom du Soumissionnaire
 Signature
 Date

LOT 3 : Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 11 CV

Libellé ou désignation Prix unitaire	Unité	Prix Unitaire en chiffre
L'unité àFCFA HTVA	Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 11 CV	

Nom du Soumissionnaire
 Signature
 Date





PIECE N°7

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

LOT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HTVA	PRIX TOTAL HTVA
01	Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 13 CV	01		
Total HTVA				
TVA (19,25%)				
IR (2,2% ou 5,5%)				
Total TTC				
Net à payer				

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA Toutes taxes comprises.

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

LOT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HTVA	PRIX TOTAL HTVA
02	Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 13 CV	01		
Total HTVA				
TVA (19,25%)				
IR (2,2% ou 5,5%)				
Total TTC				
Net à payer				

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA Toutes taxes comprises.

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

LOT	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HTVA	PRIX TOTAL HTVA
03	Véhicule de fonction station wagon 4x4 climatisé d'au plus 11 CV	01		
Total HTVA				
TVA (19,25%)				
IR (2,2% ou 5,5%)				
Total TTC				
Net à payer				

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA Toutes taxes comprises.

Nom du Soumissionnaire

Signature

Date





PIECE N° 8

MODELES DES PIÈCES A UTILISER

Table des modèles

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de caution de retenue de garantie

Annexe n° 4 : Modèle d'autorisation du fabricant

Annexe n° 5 : Lettre d'engagement



Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné _____

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement _____ dont le siège social est à _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs,

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à [en chiffres et en lettres] francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]
- M'engage à livrer les véhicules dans un délai de mois
- M'engage, en outre à maintenir mon offre dans le délai jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous, vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de en qualité de dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de



Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Adressé à Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaires, Maître d'Ouvrage

Attendu que le Fournisseur , ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour la fourniture de ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à Yaoundé, le.....



Annexe n° 3 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [Nom et adresse du Fournisseur],

ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser la fourniture de [indiquer l'objet de la fourniture]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous, [Nom et adresse de banque], représentée par

[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à, le.....

[Signature de la banque]



Annexe n° 4 : Modèle d'autorisation du fabricant

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans le DAO]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AO N° _____ du _____ : [insérer les références de l'Appel d'Offres] Variante N° : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A: [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]



Attendu que :

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé et [insérer les références de l'Appel d'Offres] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres N° [insérer les références de l'Appel d'Offres] pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément du DAO pour les fournitures offertes ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de
[insérer le nom complet du Fabricant]

En date du jour de

.....
[insérer la date de signature]

Annexe 5 : Lettre d'engagement

Je prends acte que :

1. Tout le matériel roulant et/ou accessoire faisant l'objet du présent Appel d'Offres sera neuf, de bonne qualité et de conception récente ;
2. Le marché est ferme, livrable en une tranche et dans les délais prescrits ;
3. Les soumissionnaires devront remplir une fiche de « détails techniques ».

Je m'engage à livrer les matériels et/ou les accessoires faisant l'objet de ce marché en _____ jours calendaires à compter de la notification de l'ordre de service d'exécuter le marché.

Je soussigné, déclare avoir complété les pages n° _____ du Dossier d'Appel d'offres (Détails Techniques).



Fait à _____, le _____

SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE



PIECE N° 9

MODELE DE MARCHÉ

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

MARCHE N° _____/M/AONO/MINESEC/CIPM/2019 du _____

PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____/AONO /MINESEC/CIPM/2019 du _____
POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR LES SERVICES CENTRAUX DU
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES EN 3 LOTS

OBJET DU MARCHE : Fourniture de

TITULAIRE DU MARCHE :

B.P. à _____, Tel _____ Fax: _____

N°R.C. à _____

N°Contribuable : _____

LIEU DE LIVRAISON : Garage Administratif de Yaoundé

MONTANTS EN FCFA :

HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (..... %)	
TTC	
Net à Payer	



DELAI DE LIVRAISON : 25 Jours

FINANCEMENT : BIP MINESEC, EXERCICE 2019

IMPUTATION : 53 25 332 03 340020 2280 411

SOUSCRIT LE _____

SIGNE LE _____

NOTIFIE LE _____

ENREGISTRE LE _____

Entre

L'Etat du Cameroun, représenté par Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaires
dénommé ci-après « Le Maître d'Ouvrage »

Ci-après désignée « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'une part,

Et



La société _____

B.P : _____ à _____ Tel Fax : _____

N°R.C : _____ à _____

N°Contribuable : _____

Représentée par : _____

Ci-après Dénommée, «LE FOURNISSEUR»

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

TITRE I : CCAP

Chapitre I : Généralités

Chapitre II : Clauses Financières

Chapitre III : Exécution des prestations

Chapitre IV : De la réception

Chapitre V : Dispositions diverses

TITRE II : DESCRIPTIF DES FOURNITURES (DF)

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)



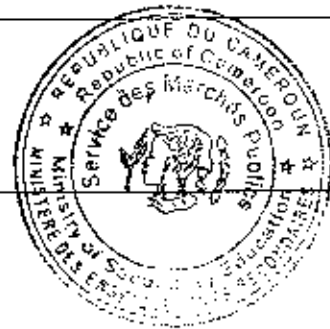
Page... et dernière du Marché N° /M/AONO/ MINESEC/CIPM/2019 DU
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°...../AONO/MINESEC/CIPM/2019
DU POUR A L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION POUR
LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES EN 3 LOTS

TITULAIRE DU MARCHÉ :

MONTANT :

HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (2,2% ou 5,5%)	
TTC	
Net à Payer	

DELAI DE LIVRAISON : 25 jours



SOUSCRIPTION

Yaoundé, le.....

Signé par l'Autorité Contractante,

Yaoundé, le.....

Enregistrement



PIECE N° 10

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES
FINANCIERS AUTORISÉS À ÉMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DE CET AO**

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), BP : 30388 Yaoundé.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
19. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
20. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
21. CPA S.A, BP 54, Douala ;
22. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
23. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
24. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
25. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
26. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
27. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.





PIECE N° 11

GRILLE DE NOTATION DES OFFRES

GRILLE DE NOTATION DES OFFRES

N°	PIECES ADMINISTRATIVES	Notation		Observations
		Oui	Non	
A1	La déclaration d'intention de soumissionner, datée, timbrée et signée pour les soumissionnaires locaux, (suivant modèle joint)			
A2	L'accord de groupement le cas échéant			
A3	Le pouvoir de signature légalisé par un notaire			
A4	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois			
A5	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun			
A6	La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres de 125 000 FCFA			
A7	Une caution de soumission par lot : - 1 600 000 (un million six cent mille) francs CFA pour le lot 1 ; - 1 300 000 (un million trois cent mille) francs CFA pour le lot 2 ; - 1 000 000 (un million) francs CFA pour le lot 3.			
A8	Une attestation signée de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale en cours de validité			
A9	Un certificat de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ou par un responsable			
A10	Une copie certifiée conforme de la carte de contribuable			
A11	Une attestation de non redevance délivrée par les services des Impôts compétents, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois			
A12	Une copie du registre de commerce certifiée conforme au greffe du tribunal de Première Instance			
CRITERES ESSENTIELS				
B.1.	Les références du fournisseur	Au moins deux (02) références justifiées au cours des deux (02) dernières années		
B.2.	Le service après-vente (OUI si toutes les conditions sont remplies)	Représentation permanente sur le territoire national		
		Atelier de réparation		
		Personnel spécialisé (au moins un cadre spécialisé dans le domaine)		
		Stock pièces de rechange (disposer d'équipements techniques)		
		Temps d'intervention 7 jours		
B.3.	Certificat de représentation du fabricant ;			
B.4.	Preuve d'acceptation des conditions du marché ;			
B.5.	Présentation des offres ;			
B.6.	La garantie de la fourniture			
		CRITERES ELIMINATOIRES		
1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres		Oui Non	



2	Non-conformité d'une pièce administrative au-delà du délai de grâce de 48 H ; à compter de l'ouverture des offres ;			
3	Délai d'exécution supérieur à celui prescrit (supérieur à 25 jours)			
4	Fausse déclarations ou pièces falsifiées			
5	Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié			
6	Absence de prospectus en couleur accompagnés des fiches techniques du fabricant tant dans l'original que dans les copies			
7	Présence dans la liste des entreprises ayant abandonné l'exécution des marchés (Source du MINMAP)			
8	Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels demandés			
9	Non-conformité de plus de 20% des autres Spécifications techniques de la fourniture non prises en compte dans les critères majeurs prescrites dans le DAO (cf. STF)			
10	Non-respect d'un des critères majeurs ci-après suivant le lot :			
	<p>Critères majeurs</p> <p>Lot 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moteur en ligne Diesel D4D Turbo ; - 4x4 climatisé ; - Garde au sol \geq 220 mm ; - Cylindrée d'au moins \geq 2982 CC ; - Capacité du réservoir \geq 150 L ; <ul style="list-style-type: none"> - Puissance fiscale : au moins 13 CV ; - Couple max : 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ; - Rayon de braquage : max. 5,8m ; - Marchepieds : Oui ; - Empattement : \geq 2790 mm. <p>Lot 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moteur Diesel Intercooler ; - 4x4 climatisé ; - Garde au sol \geq 235 mm ; - Cylindrée d'au moins 3200 CC ; - Capacité du réservoir \geq 88 L ; <ul style="list-style-type: none"> - Puissance fiscale : au plus 13 CV ; - Couple max \geq 373Nm/2000 Nm/tr-mn ; - Rayon de braquage : max. 5,7m ; - Marchepieds : Oui ; - Empattement : \geq 2780 mm. <p>Lot 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moteur en ligne Diesel D4D Turbo ; - 4x4 climatisé ; - Garde au sol \geq 220 mm ; - Cylindrée d'au moins 2982 CC ; - Capacité du réservoir \geq 150 L ; <ul style="list-style-type: none"> - Puissance fiscale : au plus 11 CV ; - Couple max \geq 400Nm/1600-2800 Nm/tr-mn ; - Rayon de braquage : max. 5,8m ; - Marchepieds : Oui ; - Empattement : \geq 2790 mm. 			



**LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES SERONT EVALUEES SUIVANT LES
CRITERES CI-APRES ;**

LOT 1 : VEHICULE DE FONCTION STATION WAGON 4x4 CLIMATISE D'AU MOINS 13 CV

N°	DIMENSIONS	PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE	Notation		observation
			OUI	NON	
1.	Dimension extérieures (L x l x h) en mm	4950 x 1885 x 1845			
2.	Empattement (mm)	≥2790			
3.	Garde au sol	≥220 mm			
4.	Rayon de braquage (m)	Max 5,8			
5.	Angle d'attaque (degrés)	≤32			
6.	Angle de sortie (degrés)	≤26			
7.	Voie avant (mm)	1585			
8.	Voie arrière (mm)	1585			

MOTEUR

9.	Type de moteur	En ligne			
10.	Alimentation	4C-Common rail			
11.	Cylindrée (CC)	≥2982			
12.	Puissance maxi (ch) à tr/min	≥170/3400			
13.	Nombre de soupapes par cylindre	4			
14.	Couple maxi Nm/(tr/min)	400/1600-2800			

TRANSMISSION

15.	Boîte de vitesse	Automatique			
16.	Boîte de transfert	Oui			
17.	Différentiel arrière	≥ 3.909			

CARROSSERIE

18.	Nombre de portes	05 portes			
-----	------------------	-----------	--	--	--

POIDS/CAPACITES

19.	Volume du réservoir de carburant (L)	≥87 L			
20.	Volume du réservoir de carburant secondaire(L)	≥63 L			
21.	Poids à vide (kg)	2250 -2410			
22.	Poids-total autorisé en charge (kg)	≤ 2990			

FREINS

23.	Freins avant	Disque ventilés			
24.	Freins arrière	Disque ventilés			

SUSPENSIONS

26.	Suspensions avant	Double triangle			
27.	suspensions arrière	Trans multi-bras essieu rigide			

PNEUMATIQUES

28.	Dimensions pneumatiques	265/60 R18 7.5J			
-----	-------------------------	-----------------	--	--	--



PERFORMANCES

29.	Vitesse maximale (km/h)	175 au moins			
-----	-------------------------	--------------	--	--	--

CONSOMMATION

30.	Consommation cycle mixte (L/100 km/)	≤8,5 L			
31.	Emission CO ₂ (g/km)	≤226			

EXTERIEUR VEHICULE

32.	Marchepiédcs latéraux	Oui			
33.	Pare-chocs avant /arrière	Couleur carrosserie			
34.	Spoiler	Oui			
35.	Calandre	Chromée			
36.	Jantes	Aluminium			
37.	Roue de secours	S/porte arrière avec anti-vol			
38.	Pack	Chrome			
39.	Pare-brise	Feuilleté et teinté			

INTERIEUR ET CONFORT

40.	Radio	AM-FM, CD-DVD			
41.	Connectique	USB et auxiliaire			
42.	Haut-parleurs	≥09			
43.	Climatisation	Automatique Conducteur/Passager			
44.	Compartiment réfrigéré	Oui			
45.	Vitres électriques	Avant/Arrière			
46.	Fermeture centralisée avant/après démarrage	Oui			
47.	Démarrage mains libres	Oui			
48.	Volant	Cuir			
49.	Toit ouvrant	Electrique			
50.	Sellerie et garnissage	Cuir			
51.	Nombre de places assises	07			
52.	Repose pieds conducteur	Oui			
53.	Aide au démarrage en côte	Oui			
54.	Sièges réglables	Conducteur /Passager			
55.	Direction assistée	Oui			
56.	Aide au stationnement	Avant/Arrière			
57.	Caméra	Arrière			
58.	Rétroviseur extérieurs rabattables	Electriques			



SECURITE ACTIVE

59.	Alerte sonore ceinture	Oui			
60.	Alerte de porte mal fermée	Oui			
61.	Phares	Xénon			
62.	Allumage automatique des phares	Oui			
63.	Projecteurs antibrouillard	Avant			
64.	Détecteur de pluie	Oui			
65.	Contrôle de trajectoire	ESP			
66.	Sécurité enfant aux portes arrière	Oui			
67.	Contrôle d'adhérence en descente	Oui			
68.	Triangle de pré-signalisation	Oui			
69.	Pack condition en routes difficiles	Oui			
70.	Régulateur de vitesse	Oui			
71.	ABS	Oui			
72.	Lave-phares	Oui			



SECURITE PASSIVE

73.	Airbags	≥ 06 airbags			
74.	Ceintures de sécurité avant	2x3 points			
75.	Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée	3x3 points + 1x2 points			
76.	Ceinture de sécurité 3 ^{ème} rangée	2x3 points			
77.	Extincteur	Oui			
78.	Volant et colonne de direction rétractables	Oui			
79.	Trousse de secours	Oui			

LOT 2 : VEHICULE DE FONCTION STATION WAGON 4x4 CLIMATISE D'AU PLUS 13 CV

N°	DIMENSIONS	PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE	Notation		observation
			OUI	NON	
1.	Dimension extérieures (L x l x h) en mm	4900 X 1845 X 1870			
2.	Empattement (mm)	≥2780			
3.	Garde au sol (mm)	≥235			
4.	Voie arrière (mm)	1570			
5.	Voie avant (mm)	1570			
6.	Angle de sortie (degrés)	≤25			

MOTEUR

7.	Nombre de cylindres	04			
8.	Type de moteur	TURBO Intercooler			
9.	Nombre de soupapes par cylindre	4/Cylindre (16 soupapes)			
10.	Carburant	DIESEL DID			
11.	Cylindrée (CC)	≥3200			
12.	Puissance maxi (ch) à tr/mIn	165 CH-3500 tr/min			
13.	Couple maxi Nm/tr/min	373Nm/2000tr/min			
14.	Suralimentation	Oui			
15.	Alimentation	Injection directe rampe commande électrique			

TRANSMISSION

16.	Transmission	Super select 4WD II			
17.	Boîte de vitesse	Automatique 5 vitesses avec mode sport			

CARROSSERIE

18.	Nombre de portes	05 portes			
19.	Silhouette	Monocoque couleur Noir			

FREINS

20.	Freins avant	Disque ventilés (4 Pots)			
21.	Freins arrière	Disque ventilés			

PNEUMATIQUES

22.	Dimensions pneumatiques	≥265/65R17			
-----	-------------------------	------------	--	--	--

EXTERIEUR VEHICULE

23.	Banquette de protection	Oui			
24.	Bouclier avant	Oui			
25.	Bouclier arrière	Oui			
26.	Jantes	Aluminium			

INTERIEUR ET CONFORT

27.	Radio	AM / FM / Chargeur 6CD			
28.	Connectique	Oui			
29.	Haut-parleurs	Oui (8)			
30.	Climatisation	Oui			
31.	Accoudoir central	Oui			
32.	Vitres teintées	Oui			
33.	Fermeture centralisée	Oui			
34.	Télécommande de fermeture centralisée	Oui			
35.	Volant	Oui			
36.	Toit en verre panoramique	Non			
37.	Siège conducteur	Oui			
38.	Sellerie et garnissage	Cuir			
39.	Nombre de places assises	07			
40.	Rétroviseurs extérieurs rabattables	Oui			
41.	Commande radio au volant	Oui			
42.	Banquette arrière	Oui			
43.	Aide au stationnement	Oui			
44.	Vitres électriques anti-pincement	Oui			
45.	Vitres sur-teintées	Oui			
46.	Pare-brise athermique	Oui			
47.	Volant cuir	Oui			



48.	Rétroviseur intérieur jour/nuit automatique	Oui			
49.	Ordinateur de bord	Oui			

SECURITE ACTIVE

50.	Anti-démarrage électrique	Non			
51.	Alerte sonore ceinture	Oui			
52.	Alerte de porte mal fermée	Oui			
53.	Allumage automatique des feux de détresse	Non			
54.	Allumage automatique des phares	Non			
55.	Détecteur de pluie	Non			
56.	Essuie-glace arrière	Oui			
57.	Contrôle de trajectoire	Oui			
58.	Sécurité enfant aux portes arrière	Oui			
59.	ABS	Oui			
60.	Pack condition en routes difficiles	Oui			
61.	Régulateur de vitesse	Oui			
62.	Airbag passager désactivable	Oui			
63.	Alerte sonore d'oubli des feux	Oui			
64.	Désembuage	Oui			
65.	Limiteur de vitesse	Oui			
66.	Lave-phares	Non			



SECURITE PASSIVE

67.	Airbags	Oui (Conducteur + Passager + Laté +aux+Rideaux)			
68.	Ceintures de sécurité avant	Oui (2x3 points)			
69.	Ceintures de sécurité 2 ^{ème} Rangée	Oui (2x3 points + 1x2 Points)			
70.	Fixations ISOFIX	Oui			
71.	Appui-tête	Oui			
72.	Volant et colonne de direction rétractables	Oui			

LOT 3 : VEHICULE DE FONCTION STATION WAGON 4x4 CLIMATISE D'AU PLUS 11 CV

N°	DIMENSIONS	PREFERENCES DU MAITRE D'OUVRAGE	Notation		observation
			OUI	NON	
1.	Dimension extérieures (L x l x h) en mm	4950 x 1885 x 1845			
2.	Empattement (mm)	≥2790			
3.	Garde au sol (mm)	≥220			
4.	Rayon de braquage (m)	Max 5,8			
5.	Angle d'attaque (degrés)	≤32			
6.	Angle de sortie (degrés)	≤25			
7.	Voie avant (mm)	1585			
8.	Voie arrière (mm)	1585			

MOTEUR

9.	Type de moteur	En ligne			
10.	Alimentation	4C-Common rail			
11.	Cylindrée (CC)	≥2982			
12.	Puissance maxi (ch) à tr/min	170/3400			
13.	Nombre de soupapes par cylindre	4			
14.	Couple maxi Nm/(tr/min)	400/1600-2800			

TRANSMISSION

15.	Boîte de vitesse	Boîte manuelle-6 rapports			
16.	Boîte de transfert	Oui			
17.	Différentiel arrière	≥3.909			

CARROSSERIE

18.	Nombre de portes	05 portes			
-----	------------------	-----------	--	--	--

POIDS/CAPACITES

19.	Volume du réservoir de carburant (L)	≥87 L			
20.	Volume du réservoir de carburant secondaire(L)	≥63 L			
21.	Poids à vide (kg)	2210 -2355			
22.	Poids total autorisé en charge (kg)	≤2990			

FREINS

23.	Freins avant	Disque ventilés			
24.	Freins arrière	Disque ventilés			

SUSPENSIONS

26.	Suspensions avant	Double triangle			
27.	suspensions arrière	Tran multi-bras essieu rigide			

PNEUMATIQUES

28.	Dimensions pneumatiques	265/65 R177.5J			
-----	-------------------------	----------------	--	--	--

PERFORMANCES

29.	Vitesse maximale (km/h)	175 au moins			
-----	-------------------------	--------------	--	--	--

CONSOMMATION

30.	Consommation cycle mixte (L/100 km/)	≤8.5 L			
31.	Emission CO ₂ (g/km)	≤226			

EXTERIEUR VEHICULE

32.	Marchepieds latéraux	Oui			
-----	----------------------	-----	--	--	--



33.	Pare-chocs avant /arrière	Couleur carrosserie			
34.	Spoiler	Oui			
35.	Calandre	Chromée			
36.	Jantes	Alu			
37.	Roue de secours	5/porte arrière avec anti-voi			
38.	Pack	Chrome			
39.	Pare-brise	Feuilleté et teinté			

INTERIEUR ET CONFORT

40.	Radio	AM-FM, CD			
41.	Connectique	USB et auxiliaire			
42.	Haut-parleurs	≥06			
43.	Climatisation	Automatique Conducteur/Passager			
44.	Compartiment réfrigéré	Non			
45.	Vitres électriques	Avant / Arrière			
46.	Fermeture centralisée avant/après démarrage	Oui			
47.	Démarrage mains libres	Oui			
48.	Volant	Cuir			
49.	Toit ouvrant	Non			
50.	Sellerie et garnissage	Tissu haut de gamme			
51.	Nombre de places assises	07			
52.	Repose pieds conducteur	Oui			
53.	Aide au démarrage en côte	Non			
54.	Sièges réglables	Conducteur /Passager			
55.	Direction assistée	Oui			
56.	Aide au stationnement	Non			
57.	Caméra	Non			
58.	Rétroviseur extérieurs rabattables	Electriques			



SECURITE ACTIVE

59.	Alerte sonore ceinture	Oui			
60.	Alerte de porte mal fermée	Oui			
61.	Phares	Halogène			
62.	Allumage automatique des phares	Non			
63.	Projecteurs antibrouillard	Avant			
64.	Détecteur de pluie	Non			
65.	Contrôle de trajectoire	ESP			
66.	Sécurité enfant aux portes arrière	Oui			
67.	Contrôle d'adhérence en descente	Oui			
68.	Triangle de pré-signalisation	Oui			
69.	Pack condition en routes difficiles	Oui			
70.	Régulateur de vitesse	Non			
71.	ABS	Oui			
72.	Lave-phares	Non			

SECURITE PASSIVE

73.	Airbags	Airbag conducteur et passager			79
-----	---------	-------------------------------	--	--	----

74.	Ceintures de sécurité avant	2x3	points			
75.	Ceinture de sécurité 2 ^{ème} rangée	2x3	points + 1x2 points			
76.	Ceinture de sécurité 3 ^{ème} rangée	2x3	points			
77.	Extincteur	Oui				
78.	Volant et colonne de direction rétractables	Oui				
79.	Trousse de secours	Oui				

